

Paris, le 20 décembre 2022

Objet : Modification de la structure tarifaire du FCP « UFF VALEURS PME »

Codes ISIN : FR0014003406 (Part M) et FR0011654953 (Part A)

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (ci-après FCP) « UFF VALEURS PME », et nous vous remercions de votre confiance.

Afin de nous conformer aux pratiques de place en matière de commercialisation, nous avons décidé de modifier la structure tarifaire de votre fonds. En effet :

- Les commissions de mouvement¹ prélevées jusqu'alors au bénéfice de la société de gestion sont supprimées ;
- Concomitamment, les frais de gestion financière et les frais de fonctionnement et autres services sont relevés à due concurrence.

Veillez noter que la hausse des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services reste limitée à la moyenne des taux de commissions de mouvement prélevées au cours des trois dernières années (arrêtées à fin 2021).

Par ailleurs, nous vous informons que les frais d'entrée pouvant être prélevés lors de la souscription des parts A de votre fonds, sont également supprimés.

Vous trouverez ci-dessous le détail des modifications envisagées :

	Avant	Après
Frais d'entrée – Part A	4% maximum	Néant
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Part M : 0,65% maximum Part A: 2,45% maximum	Part M: 1,02% maximum Part A: 2,82 % maximum
Commission de mouvement prélevées au bénéfice de la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction Actions : 0,40 % TTC Obligations : Néant	Néant

Cette modification de la tarification entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

¹ Pour votre bonne information, les commissions de mouvement sont prélevées lors de chaque transaction (lorsque le gérant achète ou vend un titre).

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification représente le seul changement sur votre FCP. La stratégie d'investissement et le profil de risque de votre fonds restent en effet inchangés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du fonds UFF VALEURS PME qui est disponible sur le site internet suivant : www.uff.net.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire relative à ce changement que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre BISMUTH
Directeur Général